

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS

SEANCE DU 18 JUIN 2020

CONVOCATION : 04/06/2020

Conseillers en exercice : 11

AFFICHAGE : 04/06/2020

Présents : 11

L'an Deux Mil Dix Vingt, le dix-huit Juin, à 19 Heures le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Christian GHISLAIN, Maire,
Secrétaire de Séance : Mr CHOLET Pierre

Etaient présents : MM. GHISLAIN C. DUBUISSON T. DUBREUIL J.F. CHOLET P.
VADOT D. TAVERNIER G. MINET A. Mmes BESSIERE S. OPERON D. MELLES
REVIRON J. DUBUISSON S.

Absent excusé :

1/ TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- VOTE les deux taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 aux taux suivants (taux maintenus de 2019)

- TAXE FONCIERE (BATI) : 12.82 %

- TAXE FONCIERE (NON BATI) : 29.48 %

2/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PRIVE :

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- FIXE le montant de la subvention accordée comme chaque année aux parents d'élèves à 175.00 €

DECIDE également de verser une subvention de fonctionnement à l'Association Les Amis du Lac de 900 € en raison de partage de frais d'entretien de voirie aux abords du lac.

3/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 90 808 € et en suréquilibre en fonctionnement avec un montant de dépenses de 280 942 € et un montant de recettes de 404 764 €.

4/ PROPOSITION MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS

Le Conseil Municipal, après délibérations,

PROPOSE une liste de 24 personnes pour siéger à la commission communale des impôts.

PRECISE que c'est Mr le Directeur Départemental des finances publiques qui désignera les membres siégeant à la commission.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal, traite les questions diverses.

